

PLAN DE PREVENTION

Plan de prévention (décret n°92-158 du 20 février 1992) ou Autorisation de travail

ANNUEL

Lieu de l'opération : Plate-Forme Colis de Val de Reuil et site bis	NATURE DE L'OPERATION : Contrat de prestation de nettoyage des locaux production et administratifs, des parties bitumées comprenant les abords des quais, cour, parking, espaces détente.	
Adresse : Voie du Testelet 27100 VAL DE REUIL (02.32.63.71.00)		
Secteurs concernés : Tous les locaux et site bis		
Responsable des travaux PFC Val de Reuil : Jérôme SOURISSEAU		Son téléphone : 07.61.43.28.58

IDENTIFICATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET INTERNES :

Nom de l'entreprise ou du service COLIPOSTE	Adresse + N° de téléphone	Nom du représentant	Nom de la personne dirigeant le chantier	Nb. d'heure
L'ENTRETIEN	80-86 rue Emile Levassor 27000 EVREYX 02.32.31.34.61	Malorie BANCE	Malorie BANCE	/
Total :			1 Pers.	Heur

Date de début de l'opération : 01/07/2023	Durée de l'Opération : 3 ans et 3 mois
Horaires prévus : Journée	Travail de nuit ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <i>Si Oui prévenir Coord. HSE Coliposte</i>

INSPECTION COMMUNE DES LIEUX – LOCAUX – VOIES DE CIRCULATION AUTORISEES

<input checked="" type="checkbox"/> Délimitation de la zone d'intervention (à reporter sur plan)
<input checked="" type="checkbox"/> Identification des zones ou matériels pouvant engendrer un danger
<input checked="" type="checkbox"/> Identification des voies d'accès et de circulation
Fait-le :




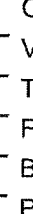
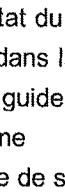
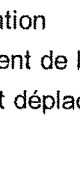

DEFINITION DES PHASES D'ACTIVITE, DES INSTALLATIONS ET MATERIELS DANGEREUX ET DES MOYENS SPECIFIQUES DE PREVENTION À METTRE EN PLACE :

Description des activités	Matériel et Installations utilisés pour ce travail	Risques particuliers *	Mesures de prévention et de protection**	Qui ? (interne et/ou externe)
Nettoyage des bureaux, sanitaires, salles de pause, des escaliers, barrières de protections, antenne d'encodage	Chariot de nettoyage	aucun		E/E
Nettoyage du hall d'exploitation	autolaveuse	choc	Avertisseur sonore, gyrophare	E/E
En prestation supplémentaire nettoyage du bardage dans le hall d'exploitation	Nacelle	Chute, choc	Pied de nacelle, balisage, avertisseur sonore	E/E

* / ** s'aider de la page : **Travaux Dangereux et Mesures de Prévention** pour remplir le tableau ci- dessus











TRAVAUX DANGEREUX ET MESURES DE PREVENTION

(Aide à la mise en place des mesures de prévention et protection)

Risque ou travail à Risque	Mesure de prévention Spécifique
Utilisation d'appareils de levage ou manutention (chariots, pont roulant, grue, nacelle élévatrice...) 	<input type="checkbox"/> Copie du permis ou habilitation cariste / grutier / pontier... <input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Vérification de l'état du matériel avant utilisation ⇒ <input type="checkbox"/> Travaux interdits dans la zone de déplacement de la charge <input type="checkbox"/> Faire précéder et guider d'une personne tout déplacement dans l'atelier <input type="checkbox"/> Balisage de la zone <input type="checkbox"/> Port de la ceinture de sécurité obligatoire sur les chariots
Utilisation de produits chimiques  	<input checked="" type="checkbox"/> Fournir la Fiche de Données de Sécurité au service HSE <input checked="" type="checkbox"/> Port des Equipements de Protection Individuelle en fonction du risque (à préciser) ⇒ <input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer /Eloigner toute source d'inflammation <input type="checkbox"/> Consignation des fluides (Séparation / condamnation et signalisation / dissipation / Vérification et identification)
Utilisation d'une échelle comme moyen d'accès 	⇒ <input checked="" type="checkbox"/> Emploi d'échelle limité à des interventions courtes, hauteur max. de 4 m <input checked="" type="checkbox"/> Fixation de l'échelle <input checked="" type="checkbox"/> Balisage de la zone <input checked="" type="checkbox"/> Hamais
Utilisation d'un échafaudage	⇒ <input type="checkbox"/> Les échafaudages doivent être contrôlés et le rapport présenté au service sécurité avant démarrage des travaux. <input type="checkbox"/> Ils doivent comporter une plinthe, garde-corps, trappe d'accès conformément au décret du 8 janvier 1965
Risque mécanique 	⇒ <input type="checkbox"/> Remonter les protections en fin de travail <input type="checkbox"/> Consignation mécanique (Séparation / condamnation et signalisation / dissipation / Vérification et identification) <input type="checkbox"/> Enclencher un bouton d'arrêt d'urgence et apposer une plaque de protection et d'intervention
Risques électriques 	⇒ <input type="checkbox"/> Tout travail sous tension est interdit (sauf autorisation écrite) <input type="checkbox"/> Consignation électrique (Séparation / condamnation et signalisation / dissipation / Vérification et identification) <input type="checkbox"/> Désigner un responsable de consignation <input type="checkbox"/> Copie de l'habilitation électrique (Intervention sur les armoires électriques interdite sans habilitation) <input type="checkbox"/> Tapis isolant <input type="checkbox"/> Outillage électrique à double isolation <input checked="" type="checkbox"/> Matériel conforme à la réglementation en vigueur <input checked="" type="checkbox"/> Appareils électriques, câbles prolongateurs sains <input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de brancher une fiche monophasée dans une prise triphasée <input checked="" type="checkbox"/> Employer en prolongateur avec disjoncteur différentiel dans les ateliers humides + Utilisation d'outillage électrique 12V
Risque Incendie/ explosion 	⇒ <input type="checkbox"/> Permis de feu quotidien pour tout travail par point chaud (meulage, soudure, ...) <input type="checkbox"/> Respecter les consignes définies dans le permis de feu <input type="checkbox"/> Extincteur a portée de main <input type="checkbox"/> Interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Eloigner tout stockage <input type="checkbox"/> Inspection du chantier après cessation du travail (départ de feu)

L'extincteur est mis à disposition par Colissimo.

L'éloignement de tout stockage se fera en concertation entre l'EE et Colissimo.

Risque de brûlure thermique	⇨	<input type="checkbox"/> Gants anti-chaueur <input type="checkbox"/> Manchettes
Travaux en toiture 	⇨	<input type="checkbox"/> Permis d'accès toiture <input type="checkbox"/> Ligne de vie <input type="checkbox"/> Hamais <input type="checkbox"/> Filets de protection <input type="checkbox"/> Balisage
Travaux en hauteur  	⇨	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'échafaudage ou de nacelle (échelle = moyen d'accès et non zone de travail) <input checked="" type="checkbox"/> Balisage de la zone <input checked="" type="checkbox"/> Hamais/ ligne de vie <input type="checkbox"/> Filet de protection
Travaux en citerne/ en fosse / fouille	⇨	<input type="checkbox"/> Certificat de dégazage <input type="checkbox"/> Balisage de la zone <input type="checkbox"/> Hamais <input type="checkbox"/> Intervention à deux <input type="checkbox"/> Utilisation d'un oxymètre
Travaux en zone ADF	⇨	<input type="checkbox"/> Interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Appareil de détection hydrocarbure <input type="checkbox"/> Portables éteints <input type="checkbox"/> Utilisation de matériel ADF
Risque lié à la circulation	⇨	<input checked="" type="checkbox"/> Etre en permanence badgé dans l'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> Se garer sur le parking (après déchargement du matériel) <input checked="" type="checkbox"/> Respecter les allées piétonnes <input checked="" type="checkbox"/> Respecter les règles de circulation du site (vitesse, sens de circulation, interdiction...)
Risque et nuisance lié au bruit 	⇨	<input checked="" type="checkbox"/> Porter des protections auditives
Risque lié aux machines et aux outils  	⇨	<input type="checkbox"/> Employer du matériel conforme à la réglementation en vigueur <input type="checkbox"/> Porter les EPI nécessaires (lunettes, gants...)
Déchets / Environnement	⇨	<input checked="" type="checkbox"/> Evacuer ses déchets et les trier suivant la réglementation en vigueur <input checked="" type="checkbox"/> Trier ses déchets selon les consignes environnement affichées et/ou remises <input checked="" type="checkbox"/> Respecter la propreté (utilisation des sanitaires, nettoyage en fin de journée du chantier) <input checked="" type="checkbox"/> le voisinage et l'environnement (bruit, déchets.)
Dans tous les cas    	⇨	<p>Les EPI obligatoires quelle que soit la situation sont : les vêtements de travail,</p> <input checked="" type="checkbox"/> les chaussures de sécurité, les protections auditives dans les ateliers et le port de gants <input checked="" type="checkbox"/> Etre en permanence badgé dans l'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> Se garer sur le parking (après déchargement du matériel) <input checked="" type="checkbox"/> Respecter les allées piétonnes <input checked="" type="checkbox"/> Respecter l'interdiction de fumer <input checked="" type="checkbox"/> Respecter le règlement intérieur <input checked="" type="checkbox"/> Manger et boire dans les salles prévues à cet effet

EPI : le port du gilet est obligatoire dans le hall d'exploitation et lors des déplacements dans l'enceinte de l'établissement.

Remise en ordre de la zone d'intervention.

Véhicule de chantier : autorisation de le stationner dans le hall de production à l'endroit indiqué par le cadre présent.

CONSIGNES SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

⇒ MESURES EN CAS D'ACCIDENT



PROTÉGEZ-vous, et protéger la victime des risques d'un autre accident.
Essayez d'éliminer les risques persistants (électricité, fuite, collision etc...)

ALERTER



SST (gilet orange) ou cadre présent



Infirmierie : Elle est à disposition sous la responsabilité d'un SS' du site ou du cadre présent

Précisez le lieu exact, le nombre de victimes, leur état (conscience), et les circonstances de l'accident. Raccrochez en dernier.

SECOURIR Si vous êtes formé.

Si vous n'êtes pas formé SST (Sauveteur Secouriste du Travail) :

- Ne pas déplacer la victime inutilement
- Allongez la victime, la rassurer, ne rien lui donner à boire.
- En cas de brûlure thermique, rincez 15 minutes à l'eau froide (environ 15°C). Ne pas enlever les vêtements.
- En cas de brûlure chimique, rincez 10 minutes à l'eau ou utiliser une douche portable. Ne pas enlever les vêtements.

⇒ MESURES EN CAS D'INCENDIE



PROTÉGEZ-vous, et protéger la victime des risques d'un autre accident.

ALERTER

Autour de vous puis utiliser un extincteur

- Enlevez la goupille de l'extincteur
- Percutez en appuyant sur la poignée
- Restez à 4 mètres environ du foyer.
- Arrosez la base des flammes en balayant le feu sur la largeur.
- Alerte même si vous maîtrisez ou éteignez un début d'incendie.

Prévenir les **Pompiers** : **18 ou 112**

Si l'incendie est important, brisez la vitre d'une alarme incendie la plus proche pour déclencher l'alarme d'évacuation.
Précisez le lieu exact, ce qui brûle et les circonstances de l'incendie. Raccrochez en dernier.

⇒ MESURES EN CAS D'ALARME D'ÉVACUATION



Dès l'audition du signal sonore d'évacuation :

- Mettez votre machine en sécurité = Arrêt d'Urgence
- Dirigez-vous calmement vers la sortie de secours la plus proche (voir plans d'évacuation affichés)
- Ne courez pas. Ne revenez jamais en arrière.
- Regroupez-vous au niveau du point de rassemblement (voir plan).
- Restez groupés à ce point afin de permettre le comptage des présents.
- Attendez sur place l'autorisation du responsable Coliposte du chantier pour reprendre votre poste.

⇒ HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Notre Site est soucieux de préserver la santé, la sécurité et l'environnement, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue qui demande, notamment, de respecter les exigences du référentiel **ISO 14001**.
Ainsi, nous vous demandons d'appliquer les consignes santé, sécurité et environnementales affichées et/ ou communiquées lors du plan de prévention.

OBSERVATIONS OU REMARQUES PARTICULIERES


En cas d'alarme : - Evacuer les locaux vers le point de rassemblement « ».
- Respecter les consignes émises.

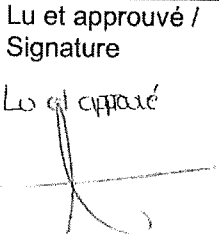
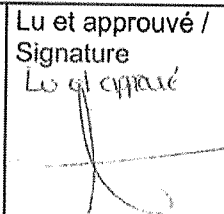

Toute personne intervenant pour le compte de la société doit avoir pris connaissance et élargée le présent document.

APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION

- Les entreprises intervenantes ont obligation de transmettre ce plan de prévention à leurs équipes et leurs sous-traitants.
- Le **NON-RESPECT** des mesures stipulées dans ce plan de prévention entraînera l'arrêt du chantier jusqu'à mise en conformité
- Tous les intervenants s'engagent à signaler toutes anomalies ou toute situation à risque au responsable **COLISSIMO** du chantier ainsi qu'au coordinateur HSE.
- L'ensemble des signataires déclarent avoir pris connaissance du plan de prévention et de toutes ces exigences sécurité-environnement.

Le : 07/05/2020

Responsable chantier PFC Val de Reuil : (Obligatoire)		CHSCT PFC Val de Reuil (prise de connaissance du plan de prévention)		Coordinateur H/S/E PFC Val de Reuil	
Nom	Lu et approuvé / Signature	Nom	Signature	Nom	Lu et approuvé / Signature
SOUSSIER Jerôme					

Représentants des intervenants externes : (Obligatoire)		Personnes externes dirigeant le chantier :		Directeur PFC Val de Reuil : (Obligatoire)	
Nom	Lu et approuvé / Signature	Nom	Lu et approuvé / Signature	Nom	Lu et approuvé / Signature
Malorie BANCE	Lu et approuvé 	Malorie BANCE	Lu et approuvé 		Malorie Bance 